

Monsieur Bernard Olivier, Président de l'ADREA
18-20, avenue des Mimosas - Résidence Roxane – 66700 Argeles/Mer

Monsieur Michel Guiu, Président de l'ASR
2 cours Elsa Triolet 66330 Cabestany

Monsieur Romain Constant Da Silva, Président de l'ANE
54 chemin du Roua 66700 Argelès-sur-Mer

Monsieur Christophe Béchu
Ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires
Ministère de la Transition Ecologique
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Objet : Port d'Argelès sur Mer (66)

Argelès sur Mer, le 11 mars 2024

Monsieur le Ministre,

Nos associations, ADREA (Association de Défense des Résidents et de l'Environnement d'Argelès, ASR (Association pour la Sauvegarde du Racou, ANE (Argelès Nature Environnement) souhaitent porter à votre attention notre préoccupation majeure concernant la construction de la Maison de la Mer et le projet d'extension du port d'Argelès sur Mer (Pyrénées-Orientales).

En tant que citoyens soucieux de la préservation de notre environnement terrestre et marin, à l'écoute des recommandations de votre ministère, « Eviter, Réduire et Compenser », pour réduire les impacts sur l'environnement et dans le cadre du débat public national « La mer en débat », nous sommes profondément étonnés du positionnement de l'Office Français de la Biodiversité et du Parc marin du Golfe du Lion face aux projets en cours sur Argelès sur Mer, soulevant éventuellement un conflit d'intérêts.

L'urbanisation de ce port a été considérée dans le passé comme illégale par un arrêt du Conseil d'Etat, sans toutefois imposer une démolition. Le Maire d'Argelès sur Mer souhaite pourtant relancer cette urbanisation, rendre le port « symétrique » et créer un nouveau bassin de 3 ha en zone naturelle en contradiction avec le SCoT Littoral Sud et le PLU.

Dans ce but, il propose d'abriter le Parc Marin sur le quai du Port Argelès¹ en construisant un bâtiment « exemplaire » de 1750 m² (8 millions €) avec salle de conférence et de banquets de 500 personnes avec espace traiteur, vue directe sur la mer et sur les sites classés du Racou et de la Massane. Le toit serait végétalisé et arboré malgré l'extrême sécheresse que subit le département. L'OFB participerait financièrement à hauteur de 500.000 €. Rattaché à l'Office Français de la Biodiversité, le Parc Marin a pour mission de préserver la biodiversité du littoral catalan, de cogérer avec la commune un site Natura 2000 et de surveiller l'évolution du trait de côte.

¹ Excepté leurs bases nautiques, aucun des sièges administratifs des 8 parcs marins français ne se situe sur un port ou au bord immédiat de l'eau.

Une telle bétonisation de la façade littorale arglésienne relançant l'urbanisation antérieurement bloquée par le Conseil d'Etat est-elle écologiquement raisonnable ?

Avec de tels projets, le parc marin² cautionne :

- la relance de l'urbanisation à proximité du rivage,
- le bétonnage d'un nouveau bassin portuaire,
- l'artificialisation d'une zone naturelle délimitant une coupure d'urbanisation,
- la dégradation, voire la disparition définitive du site protégé de la Massane,
- l'atteinte d'une zone Natura 2000 ayant déjà vu disparaître une zone d'herbier de posidonies à cause de la pollution portuaire,
- la reconstruction en 2023, pour la seconde fois, de la digue Nord (10 millions €) sans la moindre étude d'impact environnemental avec déversements au Racou, en zone de baignade et sans précautions sanitaires, de 20 000 m³ de déchets portuaires noirâtres et de granulométrie inadaptée³,
- la disparition programmée du site remarquable du Racou voué à la « recomposition spatiale » à cause de l'érosion et du recul du trait de côte provoqués depuis 50 ans par l'ouvrage portuaire bloquant le transit sédimentaire et l'exportant définitivement vers le large⁴.

Comment croire à un quelconque bénéfice pour les économies verte et bleue avec un tel impact sur la biodiversité ?

1. **Impact sur l'écosystème marin** : L'extension portuaire va perturber gravement l'équilibre fragile de l'écosystème marin et terrestre local.
2. **Accroissement de la pollution** : L'augmentation de l'activité humaine, l'ajout de plus 160 bateaux de 15 m, la construction et le fonctionnement de la Maison de la Mer vont aggraver le risque de pollution marine et dégrader encore la znieff de la Massane. Les rejets d'eaux usées et autres déchets pourraient avoir des conséquences désastreuses sur la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes marins.
3. **Modification du paysage côtier** : La construction de nouvelles infrastructures sur le port d'Argelès, la relance de l'urbanisation et le risque de « recomposition spatiale » du Racou vont altérer de manière significative le paysage côtier. La beauté naturelle de la côte réunissant, sur 600 m de littoral, un site classé, un site protégé et un site inscrit sera compromise au détriment d'un développement urbain non durable.
4. **Résilience aux changements climatiques** : Dans le contexte actuel de changements climatiques, il est impératif de privilégier des solutions durables et résilientes. Investir dans des projets qui renforcent la résilience côtière et la protection des écosystèmes marins est essentiel pour faire face aux défis futurs.

En conséquence, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, à reconsidérer la construction de la Maison de la Mer sur le port d'Argelès et le projet d'extension portuaire soutenu par l'OFB. Il est, pour nous impératif, de prioriser la préservation de l'environnement marin et de promouvoir des initiatives respectueuses de la biodiversité et du développement durable.

² Le Président du Parc Marin du Golfe du Lion est également Président des ports d'Occitanie.

³ Trop fins, ceux-ci sont susceptibles de bloquer la photosynthèse et de provoquer une hypoxie des eaux marines avec destruction d'habitats au niveau des petits fonds côtiers qui rendent pourtant d'importants services écosystémiques.

⁴ Expertise du Tribunal Administratif de Montpellier du 24/01/2023.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à cette question cruciale et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pour le président de l'ASR, ANE
Bernard Olivier

A handwritten signature in black ink on a light green rectangular background. The signature is stylized, starting with a vertical line and a large loop, followed by several smaller loops and a horizontal stroke at the end.

Président d'ADREA